

Compte-rendu
Réunion du conseil communautaire
Mardi 16 mai 2017, à Montriond

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz :</u>	GARIN Jacqueline (DT)
<u>La Côte d'Arbroz :</u>	MUFFAT Sophie (DS)
<u>Montriond :</u>	LAGRANGE Georges et BRAIZE Alain
<u>La Forclaz :</u>	GALLAY Gilbert (DT)
<u>Morzine :</u>	BERGER Gérard, RICHARD Hélène et ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth
<u>St Jean d'Aulps :</u>	COTTET-DUMOULIN Patrick, BOIRE-VARLET Catherine Sophie et COTTET Sophie
<u>Essert-Romand :</u>	GAYDON Christelle (DT)
<u>La Baume :</u>	POLLIEN Frédéric (DS)
<u>Seytroux :</u>	MORAND Jean-Claude (DT)
<u>Les Gets :</u>	MUTILLOD Christophe, GOINE Nathalie et ANTHONIOZ Henri
<u>Reyvroz :</u>	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Vailly :</u>	TRABICHET Yannick et GURLIAT Romain
<u>Lullin :</u>	DEGENEVE Alain et CRAYSTON José
<u>Bellevaux :</u>	VUAGNOUX Jean-Louis et CORNIER-PASQUIER Anne

Délégués présents sans droit de vote :

GALLAY Cyrille (DS La Forclaz), MUFFAT Jean-François (DS Essert-Romand) et CORNIER Andrée (DS Reyvroz)

Délégués excusés :

TOURNIER Henri-Victor (DT Le Biot) et PASQUIER Régis (Bellevaux)

Procurations :

TOURNIER Henri-Victor (DT Le Biot) à MUTILLOD Christophe (Les Gets)
PASQUIER Régis (Bellevaux) à VUAGNOUX Jean-Louis (Bellevaux)

Délégués absents :

PHILIPP Martine (Morzine), RASTELLO Lucien (Morzine), PEILLEX Gilbert (Morzine), RICHARD Michel (Morzine), COFFY Serge (DT La Baume), VERNAY Franck (DS Le Biot), LE RAY Gérard (DS La Côte d'Arbroz), HAUTEVILLE Laurent (DS La Vernaz) et DUPONT Eric (DS Seytroux)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), LARDY Sandra (chef de projet de territoire) et MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier)

Secrétaire de séance :

LOMBARD Gérald

1- Installation d'un nouveau conseiller communautaire

Madame la Présidente souhaite la bienvenue à Sophie COTTET qui remplace Marie-Thérèse CHARNAVEL suite à sa démission. Stéphane PUGIN-BRON rappelle que Marie-Thérèse CHARNAVEL était déléguée suppléante au SIAC et propose de la remplacer. Sophie COTTET se porte candidate.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Sophie COTTET en tant que déléguée suppléante au SIAC en remplacement de Marie-Thérèse CHARNAVEL.

2- Approbation du compte-rendu de la réunion du 11 avril 2017

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la dernière réunion.

3- Point sur les réunions aux organismes extérieurs

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que plusieurs réunions ont eu lieu depuis le 14 mars 2017 :

- 13 avril 2017 : AG réseau Empreinte (*Hélène RICHARD*),
- 13 avril 2017 : SCOT à Ballaison (*Sophie MUFFAT, Yannick TRABICHET et Elisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER*),
- 13 avril 2017 : salon Créacimes à Morzine (*Jacqueline GARIN et Christophe MUTILLOD*),
- 13 avril 2017 : CA EPHAD à Saint Jean d'Aulps (*Sophie MUFFAT et Patrick COTTET-DUMOULIN*),
- 14 avril 2017 : AG Chablais Léman Développement à Publier (*Christophe MUTILLOD*),
- 20 avril 2017 : Leader à Cluses (*Jacqueline GARIN*),
- 25 avril 2017 : Atout Saison à Thonon (*Jacqueline GARIN*),
- 2 mai 2017 : AG Mission Locale à Thonon (*Sophie MUFFAT*),
- 4 mai 2017 : Bureau SIAC à Thonon (*Jacqueline GARIN et Christophe MUTILLOD*),
- 4 mai 2017 : AG de dissolution d'Atout Saison au Biot (*Jacqueline GARIN*),
- 12 mai 2017 : CD OTVA à Saint Jean d'Aulps

4- Espaces valléens : présentation de la route Terroir et Savoir Faire du Haut-Chablais

Sandra LARDY présente aux membres du conseil communautaire l'avancement du projet d'aménagement de la route Terroir et Savoir Faire du Haut-Chablais (voir diaporama en annexe).

Jacqueline GARIN rappelle que pour faire partie de la route, les agriculteurs et les artisans doivent exploiter sur le territoire, produire et vendre sur place. Sandra LARDY ajoute que pour être partenaire, les restaurateurs doivent se fournir auprès d'au moins 3 producteurs identifiés sur la route.

Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER aimerait savoir si ceux qui achètent et revendent des produits locaux pourront être partenaires. Sandra LARDY lui répond que ce n'est pas prévu dans la charte rédigée par la CCHC et que ce sujet a fait l'objet de discussions plutôt houleuses avec les agriculteurs. Elle propose de se rapprocher de ces magasins pour savoir si ce sont vraiment des produits locaux qui y sont vendus et s'ils valorisent ou non les produits du Haut-Chablais.

Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER considère qu'il ne faudrait pas intégrer les restaurateurs dans la route. Jacqueline GARIN estime quant à elle qu'il faudra être vigilant et vérifier qu'ils répondent bien aux critères qu'on leur impose et que leur carte soit bien adaptée en conséquence. Elle précise qu'il faut bien garder à l'esprit l'objectif de la route, à savoir la volonté de valoriser les produits de nos producteurs locaux.

Yannick TRABICHET trouve dommage que l'inauguration se fasse en 2 temps et considère que ce n'est pas un signal fort pour la cohésion du territoire. Sandra LARDY lui répond que fixer une seule date a été trop compliqué, d'autant plus que ce se sont les agriculteurs qui ont fait part de leur volonté d'aller sur les 2 sites (DDVA et lac du Vallon).

Stéphane PUGIN-BRON propose que la journée d'inauguration officielle se fasse le 16 juillet au DDVA et que la journée du mois d'août soit plus une journée « découverte ». Jacqueline GARIN valide cette proposition et demande à ce qu'on se penche sur la question des restaurateurs.

Vente directe de produits fermiers du Haut-Chablais au chalet du Jotty

Sandra LARDY rappelle que, depuis février 2017, le chalet du Jotty, propriété de la CCHC, est mis à disposition gracieusement de l'association Terroir et Savoir Faire qui gère le point de vente des producteurs.

Elle fait part aux membres du conseil communautaire de la demande de l'association de poursuivre cette mise à disposition pour une année, du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de passer une nouvelle convention de mise à disposition du chalet dans les conditions qui lui ont été présentées.

Yannick TRABICHET tient à signaler que l'association n'aurait pas dû prendre le même nom que la route car cela prête à confusion et que les mécontents risquent de venir voir la CCHC plutôt que l'association en cas de problème.

5- Marchés publics

5.1 MAPA attribués par la Présidente par délégation

Charles-Henri MONTET informe les membres du conseil communautaire qu'un marché public à procédure adaptée relatif à l'entretien des accotements des voies communautaires a été attribué, depuis la dernière réunion, par la Présidente au vu de la délégation de pouvoir qui lui a été consentie :

- Lot n° 1 – Morzine
 - Attributaire : GIRARD-DESPROLET Sylvain
 - Montant du DQE annuel : 8 620,00 € HT
- Lot n° 2 – Les Gets
 - Attributaire : GIRARD-DESPROLET Sylvain
 - Montant du DQE annuel : 11 838,00 € HT
- Lot n° 3 – Bellevaux, Vailly et Reyvroz
 - Attributaire : SARL SALLAZ Christophe
 - Montant du DQE annuel : 12 170,00 € HT
- Lot n° 4 – Montriond, La Côte d'Arbroz, La Baume et La Vernaz
 - Attributaire : SARL SALLAZ Christophe
 - Montant du DQE annuel : 10 560,00 € HT
- Lot n° 5 – Essert-Romand, Seytroux, Le Biot et La Forclaz
 - Attributaire : GIRARD-DESPROLET Sylvain
 - Montant du DQE annuel : 10 668,00 € HT

5.2 Création d'un pôle petite enfance à Vailly : attribution du marché

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire qu'une consultation, sous procédure adaptée, a été lancée le 28 mars 2017 en vue de la création d'un pôle petite enfance à Vailly (restructuration et extension de l'école maternelle et création d'une crèche). Il précise que les plis ont été ouverts le 4 mai 2017 et que la CAO a souhaité lancer une phase de négociation avec les candidats pour les lots dont le montant des offres dépassait l'estimation faite par le maître d'œuvre. Après négociation et classement des offres sur la base des critères fixés pour ce marché, il propose d'attribuer les lots de la manière suivante :

Lot n°	Entreprise	Estimation maître d'œuvre	Montant offre de base	Option retenue
1	Terrassement VRD Blanc SAS (Thonon)	295 000 €	281 255,74 €	8 945,50 €
2	Maçonnerie ENGEKO (Italie)	280 000 €	311 096,07 €	
3	Charpente SAS Jolly (St André de Boège)	296 000 €	309 953,49 €	
4	Étanchéité APC Etanch (Rumilly)	16 000 €	15 666,68 €	
5	Menuiseries extérieures Vergori (Thonon)	120 000 €	125 000,00 €	
6	Doublage Perrotin (Meximieux)	102 000 €	90 212,45 €	
7	Chape Impoco (La Balme)	50 000 €	57 423,59 €	

Lot n°		Entreprise	Estimation maître d'œuvre	Montant offre de base	Option retenue
8	Menuiseries intérieures	Vergori (Thonon)	100 000 €	136 000,00 €	
9	Sols souples	Chablaisienne revêtement(Th)	16 000 €	12 072,92 €	
10	Cloison mobile	Algaflex (St Blaise - 38)	10 000 €	10 992,00 €	
11	Électricité	Mugnier (Bons en Chablais)	78 000 €	81 700,53 €	1 449,25 €
12	Chauffage	Apchauffage (Bonnevaux)	180 000 €	154 317,51 €	2 935,16 €
13	Plomberie	Thabuis (La Roche)	55 000 €	50 816,13 €	
14	Ventilation	Métalp (Perrignier)	32 000 €	26 500,00 €	
15	Enrobés	Eurovia (Echirolles)	64 500 €	52 247,00 €	8 516,50 €
16	Espaces verts	ID Verde (Cran Gevrier)	110 000 €	96 631,71 €	

- Estimation du maîtrise d'œuvre : 1 804 500,00 €
- Offres de base retenues : 1 811 885,82 €
 - Surcote : 7 385,82 €
 - Soit + 0,41 %
- La négociation a permis de gagner 119 500 € (-6%)*
- Options retenues : 21 846,41 €
- Montant total du marché : 1 833 732,20 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché dans les conditions qui lui ont été présentées.

Romain GURLIAT, compte tenu de la qualité et de l'instabilité du terrain sur lequel va être construit la crèche, souligne qu'il faudra être vigilant sur l'exécution des travaux, notamment concernant le lot maçonnerie attribué à l'entreprise ENGECO.

Georges LAGRANGE tient à signaler que la commune de Montriond a déjà travaillé avec la société ENGECO pour la réalisation de leur parking souterrain et que cela ne s'est pas très bien passée. Henri ANTHONIOZ, au contraire, précise que la commune des Gets a également déjà eu affaire à eux pour la construction de toilettes publiques et qu'il n'y a rien eu à redire à leur prestation.

Stéphane PUGIN-BRON rappelle qu'il est difficile de juger de la qualité des prestations d'une entreprise au regard des références, car cela dépend principalement du conducteur de travaux qui est affecté au chantier mais aussi de l'implication du maître d'œuvre dans le déroulement des travaux. Il propose à ce titre de confier une mission OPC (Organisation, Pilotage et Coordination) à M'ARCHITECTE. Il ajoute qu'il est également nécessaire de passer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre afin de tenir compte de l'évolution du coût du projet.

- Marché de base (après programmation) :
 - 9,5 % pour 885 000 € HT
 - Soit 84 075 € HT
- Adaptation suite à appel d'offres :
 - 9,5 % pour 1 830 000 € HT
 - Soit 173 850 € HT

- Nouveau marché suite à négociation :
 - 8,75 % pour 1 830 000 € HT
 - soit 160 125 € HT
 - + rajout de l'OPC : 18 300 € HT ramené à 15 000 € HT

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à passer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre dans les conditions qui lui ont été présentées.

5.3 Fourniture et application de produits de marquage routiers : attribution du marché

Charles-Henri MONTET rappelle aux membres du conseil communautaire qu'une consultation, sous procédure adaptée, a été lancée le 28 mars 2017 en vue de la fourniture et de l'application de produits de marquage routiers. Il précise que la CAO, lors de sa réunion du 4 mai 2017, a procédé au classement des offres et a proposé d'attribuer le marché dans les conditions suivantes :

- Lot 1 : Morzine
 - Entreprise : PROXIMARK
 - Montant du DQE annuel : 65 317,00 € HT
- Lot 2 : Les Gets + autres communes
 - Entreprise : PROXIMARK
 - Montant : 50 366,00 € HT

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer les lots conformément à la proposition de la CAO.

5.4 Souscription des assurances de la CCHC : avenant n° 1 au lot n° 2

Charles-Henri MONTET rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'un marché public a été passé pour la souscription des assurances de la CCHC pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2020. Il propose, afin de régulariser la cotisation versée en 2016 pour le lot n° 2 (responsabilité civile et risques annexes), de passer un avenant avec la SMACL d'un montant de 471,12 € TTC.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de passer un avenant avec la SMACL dans les conditions qui lui ont été présentées.

6- Tourisme

6.1 Mise en place d'une taxe de séjour intercommunale à compter du 1^{er} janvier 2018

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire qu'avec la loi NOTRe, seuls les EPCI sont désormais habilités à instaurer, percevoir et gérer la taxe de séjour sauf pour les communes ayant pu bénéficier de la dérogation sur le financement des OT (stations classées) :

- les communes de Morzine et des Gets peuvent donc conserver la gestion de leur taxe de séjour,
- le système actuel de perception directement par les EPIC pour l'OT de la vallée d'Aulps et l'OT des Alpes du Léman devient donc illégal,

Il précise que la CCHC doit s'organiser pour instaurer la taxe de séjour avec comme date butoir de délibération le 1^{er} octobre 2017. Deux dérogations sont toutefois possibles :

- les communes peuvent s'opposer à cette organisation et instaurer elle-même cette taxe,
- la mécanique des attributions de compensation pourrait permettre de récupérer le montant correspondant à ce produit dans le budget de la CCHC (mais dans ce cas plus de perception auprès du visiteur sauf si les communes le font individuellement).

Proposition de fonctionnement au 1^{er} janvier 2018

La CCHC instaure, gère et perçoit la taxe de séjour sur tout son territoire (sauf Morzine-Avoriaz et Les Gets) à compter du 1^{er} janvier 2018, ce qui implique :

- l'application d'une tarification unique sur tout le territoire,
- la création d'une régie de recettes,
- afin de pouvoir gérer cette taxe, la CCHC désigne comme régisseurs de sa régie les personnels actuellement en charge de la taxe de séjour dans les deux OT concernés,
- la CCHC reverse la totalité des sommes perçues aux 2 OT (selon le secteur de perception),
- en contrepartie, les OT ne facturent aucun frais pour la gestion de cette taxe à la CCHC.

Proposition de tarification unique faite par les OT

CATEGORIES D'HEBERGEMENTS	TARIFS 2017 OTAdL	Tarifs 2017 OTVA	Proposition CCHC 2018	Fourchette possible d'application
Hôtel, meublé et résidence 5* et 4*	0,80 €	-	0,85 €	0,70€ - 2,30€
Hôtel, meublé et résidence 3*	0,70 €	0,65 €	0,70 €	0,50€ - 1,50€
Hôtel, meublé et résidence 2 *	0,50 €	0,65 €	0,65 €	0,30€ - 0,90€
Hôtel, chambre d'hôte, meublé et résidence 1*, villages vacances 1, 2 et 3*, aires de camping-cars	0,40 €	0,65 €	0,65 €	0,20€ - 0,80€
Hôtel, résidence, villages vacances, meublés en attente de classement ou sans classement	0,40 €	0,65 €	0,65 €	0,20€ - 0,80€
Camping et caravaneige 3 et 4 étoiles	0,40 €	0,35 €	0,40 €	0,20€ - 0,40€
Camping, caravaneige 1 et 2 étoiles ou NC	0,40 €	0,35 €	0,20 €	0,20€

Georges LAGRANGE souligne que désigner les régisseurs au sein des OT est une bonne idée car cela motivera les OT à optimiser la perception de la taxe.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'instaurer la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2018 sur tout son territoire, sauf sur Morzine et Les Gets, et valide la grille tarifaire proposée par les OT.

6.2 Passation d'une nouvelle convention d'objectifs avec l'OTVA

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de passer une nouvelle convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps, et ce conformément à l'article 14 de ses statuts.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la passation de cette convention d'objectifs.

6.3 Approbation du budget supplémentaire 2017 de l'OTVA

Charles-Henri MONTET rappelle que le budget primitif 2017 de l'OTVA a été voté par son comité de direction de l'OTVA le 27 octobre 2016. Afin d'intégrer dans le budget 2017 les excédents de l'exercice 2016 (63 784,00 € en fonctionnement / 3 394,73 € en investissement), le comité de direction a voté un budget supplémentaire le 12 mai 2017 et le soumet ce soir à l'approbation du conseil communautaire :

Dépenses de fonctionnement

011 – Charges à caractère général :	+ 53 784,00 €
012 – Charges de personnel :	+ 3 200,00 €
65 – Autres charges de gestion courantes :	+ 6 800,00 €

Recettes des fonctionnement

002 Excédents antérieurs reportés :	+ 63 784,00 €
-------------------------------------	---------------

Dépenses d'investissement

2183-11 Matériel bureau / info :	+ 3 394,73 €
----------------------------------	--------------

Recettes d'investissement

001 Excédent antérieur reporté :	+ 3 394,73 €
----------------------------------	--------------

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le budget supplémentaire 2017 de l'Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps.

7- Personnel

7.1 Création d'un emploi non permanent de chef de projet de territoire

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que, lors de la réunion du 11 avril 2017, le conseil communautaire avait pris la décision de transformer le CDD de Sandra LARDY en CDI. Pour ce faire, il fait part de la nécessité de créer un emploi permanent de chef de projet afin de transférer le CDI de Sandra LARDY de la communauté d'agglomération de Guéret à la CCHC.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de ce poste et charge Madame la Présidente des différentes formalités à accomplir pour le transfert du CDI de Mme LARDY.

7.2 DDVA : création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du conseil communautaire de créer, comme chaque année, un emploi non permanent d'hôtesse de caisse pour le Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps, du 1^{er} juin au 30 septembre 2017.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de cet emploi.

7.3 Modification d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que, lors de la réunion du 11 avril 2017, le conseil communautaire avait délibéré sur la création de 18 emplois saisonniers d'agents techniques, dont un pour la période du 15 juin au 15 septembre 2017. Après discussion avec les services techniques, il propose de modifier ce poste et de l'ouvrir pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre 2017.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la modification ce ce poste.

8- Economie

8.1 Désignation de nouveaux délégués à Chablais Léman Développement

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de désigner de nouveaux représentants de la CCHC au conseil d'administration de Chablais Léman Développement (2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne comme suit les nouveaux délégués de la CCHC au conseil d'administration de Chablais Léman Développement :

- délégués titulaires : Elisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER et Christophe MUTILLOD,
- délégués suppléants : Sophie COTTET et Jacqueline GARIN,

8.2 Désignation d'un membre suppléant à Chablais Initiative

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire que Sophie MUFFAT a été désignée par délibération du 21 avril 2015 en tant que représentant de la CCHC au conseil d'administration d'Initiative Chablais. Il fait part de la nécessité de désigner un membre suppléant. Catherine Sophie BOIRE-VARLET se porte candidate.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Catherine Sophie BOIRE-VARLET en tant que membre suppléant de la CCHC au Conseil d'Administration d'Initiative Chablais.

8.2 ZAE de Lullin : passation d'une convention de portage avec l'EPF74

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que la CCHC a sollicité l'intervention de l'EPF 74 pour procéder à l'acquisition d'un tènement foncier composé de 9 parcelles appartenant à plusieurs propriétaires et situées dans un secteur prioritaire pour la collectivité en vue de réaliser une zone d'activité économique à Lullin. Pour ce faire, il souligne qu'une convention de portage foncier doit être passée avec l'EPF 74, sachant que quasiment tous les propriétaires ont déjà signé un compromis de vente au prix de 15 €/m² (17 968 m² pour 208 576 €) . Il précise que les frais de portage s'élèvent à 2,08 % HT (soit 4 338 € HT/an).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer une convention de portage avec l'EPF 74.

8.3 Formation des élus communautaires sur le rôle du foncier dans les ZAE

Stéphane PUGIN-BRON rappelle qu'une journée de formation devrait être organisée pour tous les conseillers communautaires le vendredi 16 juin au Biot. Le thème : importance de la maîtrise foncière dans les ZAE et les différents outils existants (bail à construction ...).

8.4 Point sur la cellule logement des saisonniers

Campings (La Baume et Montriond)

- Bilan hiver 2016/2017
 - 36 emplacements sur 2 campings
 - 54 saisonniers hébergés
 - 18 390 € de recettes (18 330 € en 2015/2016)
 - déficit structurel d'environ 20 000 € par année
- Perspectives hiver 2017/2018 :
 - fonctionnement identique
 - travaux communaux d'amélioration (électricité, eau chaude,...)
 - nouvelle tarification mensuelle pour limiter le déficit à 12 000 € environ
 - La Baume : 110 € / emplacement + 40 € / personne
 - Montriond : 160 € / emplacement + 50 € / personne

Auberge du Cloret

- Bilan hiver 2016/2017
 - 10 studios
 - 10 saisonniers hébergés
 - 18 410 € de recettes (17 658 € en 2015/2016)
 - équilibre financier
- Perspectives hiver 2017/2018 :
 - projet de vente du bâtiment par la commune donc possibilité de disparition de ces 10 logements

Logements dans le privé

- Bilan hiver 2016/2017
 - 10 logements (1 au Biot, 1 à La Côte, 1 à Essert-Romand, 6 à Morzine et 1 à Montriond)
 - 22 saisonniers hébergés
 - pas d'intervention financière (hors personnel)
- Perspectives hiver 2017/2018 :
 - intégration dans la MSAP (risque de sous-effectif si croissance de la cellule car départ en retraite de J.P. Benedetti)
 - partenariat avec une AIVS pour légalisation de la cellule (discussion en cours notamment sur le budget)

Soit un total de 86 saisonniers logés.

9- Rivières

9.1 Point sur le transfert de la compétence GEMAPI

Stéphane PUGIN-BRON rappelle qu'il a été demandé aux communes un certain nombre d'éléments afin d'être en mesure de prévoir et de chiffrer le coût du transfert de la compétence GEMAPI en 2018 ainsi que de pouvoir fixer le montant de la taxe à mettre en place. Il invite les communes qui ne l'ont pas encore fait à transmettre ces éléments dès que possible.

Jean-Claude MORAND considère, compte tenu de la pression fiscale qui pèse aujourd'hui sur les administrés, qu'il faudrait prendre les choses dans l'autre sens, c'est-à-dire de plutôt essayer de fixer un taux maximal à ne pas dépasser pour cette taxe GEMAPI et de voir ce que cette nouvelle recette permet de financer.

9.2 Désignation d'un délégué suppléant au Comité de Bassin des Dranses et de l'Est Lémanique

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que la composition du comité de bassin des Dranses et de l'Est Lémanique est fixée par arrêté préfectoral et propose, suite à un nouvel arrêté du 29 mars 2017 modifiant sa composition, de délibérer à nouveau afin de désigner le représentant de la CCHC qui participera aux réunions de ce comité. Romain GURLIAT se porte candidat.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Romain GURLIAT en tant que représentant de la CCHC au comité de bassin des Dranses et de l'Est Lémanique.

10- Questions diverses

10.1 Délégués de la CCHC au Geopark

Stéphane PUGIN-BRON rappelle qu'Anne CORNIER-PASQUIER était la déléguée de la CCHC au Géopark depuis 2015. Il précise que Monsieur le Président du SIAC a désigné Jacqueline GARIN, Yannick TRABICHET et Sophie MUFFAT comme nouveaux délégués et demande une désignation « officielle » de ces 3 délégués par le conseil communautaire.

Anne CORNIER-PASQUIER s'étonne d'apprendre ce soir d'avoir été ainsi « écartée ».

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Jacqueline GARIN, Yannick TRABICHET, Sophie MUFFAT, Anne CORNIER-PASQUIER et Hélène RICHARD.

10.2 Association La Battante de Morzine

Stéphane PUGIN-BRON souligne que cette association demande la désignation d'un délégué par commune afin de travailler sur toutes les scieries utilisant la force hydraulique (existantes ou ayant existé) et afin de travailler sur l'espace muséographique de la scierie La Battante en cours de reconstruction à Morzine.

Le conseil communautaire propose que le courrier de La Battante soit transmis à chaque commune afin de leur faire part de cette demande.

10.3 Réalisation d'un terrain de football synthétique à Montriond

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à faire une demande de financement à la Fédération Française de Football pour la réalisation du terrain de football synthétique.

Les prochaines réunions auront lieu le mardi 13 juin 2017 à 18h30 à Morzine et le 11 juillet 2017 aux Gets

Le Biot, le 22 mai 2017

La Présidente

4- ESPACES VALLÉENS

Route Terroir et Savoir-Faire



Un logo officiel (marque déposée à l'INPI)



Les membres :

- 20 agriculteurs - producteurs ;
- 4 artisans ;
- des restaurateurs partenaires.

Communes concernées : Les Gets, Morzine-Avoriaz, Essert-Romand, St Jean d'Aulps, Le Biot, La Vernaz, reyvroz, Vailly, Lullin, Bellevaux, Habère-Poche, Habère-Lullin, Mégevette, Villard



- Une signalétique spécifique
- flèches directionnelles ;
 - panneaux enseignes ;
 - plaques murales.





Manifestations :

3 emmontagnées et une bataille de Reines (Les Gets, St Jean d'Aulps, Vailly).

Inauguration officielle :

Le 16 juillet au Domaine de Découverte de l'Abbaye d'Aulps.
En août (date non connue à ce jour) : au lac de Vallon.

Coût global de la signalétique : 21 457€HT hors édition.

- Part CCHC : 7 509,95€ HT.
- Part membres : 7509,95€ HT.
- Part Région : 6 437,10€ HT.

Promotion :

- Un article commandé pour le magazine « Cosy Mountain » du mois d'octobre.
- Page web dédiée à la Route sur le site Savoie Mont Blanc Tourisme.

Point de Vente collectif au Jotty :

- 11 agriculteurs et 3 artisans (expo)
- Ouvert depuis février 2017 les vendredis et samedis. Pas de fermeture en intersaison.
- Ouverture du 14 juillet au 15 août, tous les jours.

UN TERRITOIRE
UN TERROIR
UN SAVOIR-FAIRE
UN HAUT-CHABLAIS

**VENTE DIRECTE**
PRODUITS FERMÍERS
HAUT-CHABLAIS

Bienvenue
EN HAUT-CHABLAIS
POUR **Installer** & **planter**
& **S'ÉNERGER**

SPORTS
Randonnée
ski, Trek, etc...

CULTURE
Musées
Bibliothèque
Musée

SAVOURS
Bûche de Noël
Café
Pâtisseries

www.cc-hautchablais.fr **CCHC**


SANS VÉHICULE
Réservé AULPE BUS

